



## Les étapes de l'acquisition en VEFA de la nue propriété d'un bien

Le processus d'acquisition de la nue propriété est marqué par six principales étapes qui vous permettent d'aboutir à la conclusion de votre investissement dans de bonnes conditions.

### Les premiers renseignements

Û Vous êtes intéressé par la nue propriété ?

Û Laissez vos coordonnées sur le site pour être contacté dans les plus brefs délais. Un de nos partenaires professionnels vous proposera un rendez-vous chez vous ou dans votre région. Vous aurez ainsi la possibilité de poser toutes vos questions afin d'approfondir vos connaissances et développer votre projet d'investissement.

Û Nos partenaires sont des professionnels qui détiennent les qualifications nécessaires à l'exercice de leur métier et notamment la carte de transaction immobilière, signe de leur expérience dans le domaine de l'immobilier défiscalisant.



### La pré-réservation

Û Le conseiller qui vous a informé vous présentera les avantages du schéma en nue propriété et vous proposera une palette de programmes en France (et en Outre Mer) qui sont réalisés par nos partenaires.

Û Sachez que nos partenaires sont sélectionnés pour leur sérieux et leur statut de référence dans le domaine de la promotion immobilière.

Û Ainsi, dès lors que vous avez sélectionné un programme, votre conseiller vous proposera de signer un contrat de **pré-réservation**. Celui-ci est valable pendant **une durée déterminée contractuellement**. Vous pouvez pendant cette période vous rétracter à tout moment sans aucunes pénalités. De plus, le bien vous sera réservé et ne pourra pas être vendu à quelqu'un d'autre.

### La réservation

Û C'est le second pas vers l'engagement définitif. Vous le signez dans le délai du contrat de pré-réservation. Il est généralement **valable trois mois** et vous permet de mettre en place votre financement. Il est assorti de **conditions suspensives** (obtention d'un prêt..). Vous versez un **séquestre** au notaire du promoteur (généralement 5 à 10 %).

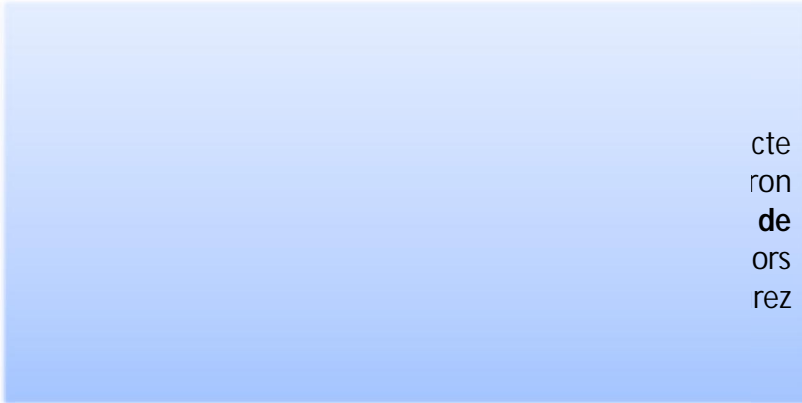
Û Vous bénéficiez d'un **délai de rétractation** légal de 7 jours à compter de la signature de ce contrat. Dans ce cas, vous serez intégralement remboursé des sommes préalablement versées.

Û Au delà, il vous faudra justifier de la non application d'une condition suspensive pour être exempt de toute pénalité de rétractation.



## Les étapes de l'acquisition en VEFA de la nue propriété d'un bien

arqué par six principales étapes qui vous permettent  
stissement dans de bonnes conditions.



cte  
ron  
de  
ors  
rez



### La construction

es travaux commencent pour environ dix huit mois.  
elon l'avancée des travaux pour des appels de fonds  
se hors d'air...). Le détail de ces appels de fonds sera  
e authentique.

fonds :

- à la signature
- à l'achèvement des fondations
- à la mise hors d'eau et d'air
- à l'achèvement des travaux
- à la remise des clés

### La phase de débouclage de l'opération

Û A la fin de la construction, vous êtes invité à l'inauguration et pouvez visiter votre appartement. C'est la déclaration de fin des travaux qui marque le début de l'usufruit temporaire.

Û Tout au long de ce processus votre conseiller fait le lien entre le promoteur, le notaire de l'opération et vous-même afin de vous éviter le maximum de tracasseries administratives.